

MAI République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE SAINT LEGER EN YVELINES

**ARRETE N° 2017/31
PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE
ROUTE DE RAMBOUILLET LE 19 MAI 2017**

Le Maire de la commune de Saint Léger en Yvelines,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande reçue en Mairie le 20 avril 2017 par l'Entreprise ENEDIS sise à Montigny le Bretonneux- 1-3, Rue Stephenson- (78180)

Considérant les travaux de remplacement d'isolateurs au niveau de deux poteaux qui auront lieu entre le 19 mai 2017, au niveau du N° 38 et N°40 route de Rambouillet à Saint Léger en Yvelines.

ARRETE

Article 1. – L'entreprise ENEDIS est autorisée à exécuter les travaux de remplacement d'isolateurs sur le réseau électrique à hauteur du N°38 et N° 40, route de Rambouillet, le 19 mai 2017.

Article 2. – Ces travaux nécessiteront la mise en place d'une circulation alternée manuellement, la signalisation de ces travaux sera mise en place par l'entreprise intervenante

Article 3. – Monsieur le Maire de Saint Léger en Yvelines, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Montfort l'Amaury sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montfort l'Amaury
- L'Entreprise ENEDIS

Fait à Saint Léger en Yvelines,
Le 24 avril 2017
Le Conseiller Municipal,
Jean-Luc Moutet

